Que devient le gazon synthétique que l'on trouve en vente maintenant à prix cassé dans les grandes surfaces lorsqu'il est hors d'usage ? Il suffit de se rendre à Ste Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales) pour entrevoir comment ce produit « vert » est source de pollution dangereuse non maîtrisée.

On constate que des rouleaux de gazons synthétiques entreposés sur un terrain privé se dégradent et le revêtement noir se décompose en petites boules nocives qui volent partout dans l'environnement alentours. Cela ressemble à du gravier mais ce n'et pas que du gravier, ce sont aussi des éléments issus de la pétrochimie, des élastomères qui sont libérés dans la nature et dispersés par le vent pour finir dans le cas présent à la mer …

Pour le site « Place du PRO » (*), lorsqu'un gazon synthétique en fin de vie est déposé pour être remplacé, le revêtement et son remplissage deviennent des déchets au sens de la Directive Européenne 2008/98/EC.

Pour son recyclage il faut faire appel à des analyses de laboratoire afin de séparer les différents éléments pour les recycler correctement et éviter l'enfouissement dans des centres techniques homologués.

En attendant la commune de Ste Marie - dont la municipalité n'a manifesté aucune volonté à gérer correctement ses espaces naturels comme nous l'avons déjà vu récemment avec la destruction de 4,6 ha de prairie pour le stationnement des campings cars - ne doit pas devenir en plus le dépotoir du gazon artificiel.

La FRENE demande donc l'application de l'article L.541-2 du code de l'environnement qui prévoît : *Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour leur application, l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix, peut le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.*

Mais y a-t-il une autorité titulaire d'un pouvoir de police à Ste Marie-le-Mer ?

(*) https://www.placedupro.com/articles/76/la-renovation-est-synonyme-de-valorisation